

OBJET : MANDAT SPECIAL 20^{ème} RENCONTRES NATIONALES
 DES SCOT DU 4 AU 6 NOVEMBRE 2026

SEANCE DU : 17 septembre 2026
 N° 2026-09-17-02d



COMITE SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi dix-sept septembre à seize heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le jeudi dix septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER

Référence du service :	Objet de la délibération :
Budget : FT/GS/VM-02d	MANDAT SPECIAL DONNE AU PRESIDENT POUR LES 20^{èmes} RENCONTRES NATIONALES DES SCOT

Etaient présents(es) (50) :

Frédéric TOUZELLIER, Président

Jean-Baptiste ANTONELLI, François CHARRIÈRE, Serge GARNIER, Théo GUIGUE, Sibylle JANNEKEYN, Rémi NICOLAS, Dominique NUTI, *Vice-président(e)s présent(e)s*

Mahieu ALLEGRE, Maya AMER MOUSSA, Chantal ANRDRÉ, Richard ARNAUD, Janie ARNEGUY, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR, Philippe BROUSSES, Jean-Antoine BUNOZ, Alberto CAMAÏONE, André CAMBI GOURJON, Nathalie CAVAILLE, Fanny DAGUENET, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Gilles GADILLE, Patrick GARCIA, Philippe GIBELIN, Virginie GRIOTTO, Bernard JULLIEN, Denis LANOY, Joffrey LEON, Cécile MARQUIER, Véronique MARTIN, Jean-Pierre MEDAN, Frédéric MESEGUER, Audrey PASCAL, Nathalie PERROT, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Magali PRADEILLE, Joachim RAMS, Yves RODRIGUEZ, David-Alexandre ROUX, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (4)

Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Laurent MESPOULET, donne pouvoir à Maya AMER MOUSSA ; Jean-Christophe MORANDINI, donne pouvoir à Cécile MARQUIER ; Stéphane PORRET, donne pouvoir à Jean-Pierre BONDOR

Etaient excusés(ées), absents(es) (34)

Benjamin BRUNEL, Nelson CHAUDON ; Charly CRESPE, *Vice-président(e)s absent(e)s*

Vincent BECHARD, Grégory BENEZET, Cédric BONATO, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Hélène CASIER, Nadine CASTELLANI, Nicole CHANRON, Agnès CHARAIX PY, Amal COUVREUR, Patrick DE GONZAGA, Philippe DESCHAMPS, Bruno FERRIER, Alain FOUQUE, Maryse GIANNACCINI, Jean-Marie GILLES, Jean-Pierre GUSAI, Pierre JAUMAIN, Martine KUFFER, Juan MARTINEZ, Nicolas MEIZONNET, Nicolas NADAL, Jean-Louis NICOLAS, Patrice PLANES, Gaëtan PREVOTEAU, Clément ROUSSEL, Serge ROUVIÈRE, Adrien RUY, Martine SCOLLO-OGIER, Eddy VALADIER, Christophe ZARAGOZA, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

OBJET : MANDAT SPECIAL 20^{ème} RENCONTRES NATIONALES
DES SCOT DU 4 AU 6 NOVEMBRE 2026

SEANCE DU : 17 septembre 2026
N° |_2026-09-17-02d|

A été désigné Secrétaire de séance : Monsieur Théo GUIGUE

Monsieur **Joffrey LEON**, Membre du bureau du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-18 et L 2123-19 concernant le remboursement des frais de missions des élus ;

Vu la délibération n°2021-04-06-10d qui autorise les membres du Comité syndical dont le Président à représenter le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard auprès de la Fédération Nationale des SCOT,

Considérant que le Président Frédéric Touzellier représente le SCOT sud Gard pour les 20^{ème} rencontres nationales des SCOT 2024 à Angers les 4, 5 et 6 novembre 2026,

Considérant que ces rencontres sont organisées par la Fédération Nationale des SCOT à laquelle adhère le syndicat mixte du SCOT sud Gard,

Considérant qu'un mandat spécial doit être conféré au Président du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard à cette occasion, car il accomplit une mission dans l'intérêt du syndicat mixte du SCOT Sud Gard,

Considérant que ce mandat spécial ouvre droit au remboursement des frais exposés (séjour, inscription, hôtel, frais de déplacements, transport...) sur présentation des justificatifs,

Il est demandé au Comité syndical de conférer un mandat spécial pour représenter le SCOT Sud Gard à ces rencontres nationales 2026,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 53 (dont 4 pouvoirs)

*Le Président, Frédéric **TOUZELLIER**, ne prend pas part au vote*

Pour : ...53.....

Contre : 0.....

Abstention : 0.....

ARTICLE 1^{er} : De conférer au Président du Syndicat du SCOT Sud Gard un mandat spécial de déplacement pour les 20^{ème} rencontres nationales les 4, 5 et 6 novembre 2026 à Angers,

ARTICLE 2nd : Décide de prendre en charge les frais de déplacement, du Président du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard liés à sa participation suivant le barème du décret 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret 2006-781 du 3 juillet 2006, et l'arrêté du 20 septembre 2023, modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les barèmes de remboursement, et les frais de pages sur justificatifs.

**Le Secrétaire de séance du Syndicat mixte
Du S.C.O.T. du Sud Gard**

Théo GUIGUE
Maire de Sauzet

**Le Président du Syndicat mixte
du S.C.O.T. du Sud Gard**

Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac